

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 19

SÉANCE DU 5 JANVIER 2021

Date de la convocation : 29 décembre 2020

Date d'affichage : 11 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 29 décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Grand Morin, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoît LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Julie BABIN, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Sébastien JOUAN, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, Mme Nathalie LORENTZ, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIETU, M. Jean-Sébastien SIBOUR.

Absents représentés :

Mme Dominique GRISSE a donné pouvoir à Mme Julie BABIN

Absente excusée : -

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA PRAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 peut être obtenue pour l'extension de l'École Maternelle de la Prairie.

Il précise que le montant total des travaux d'extension s'élève à la somme de 1 116 666,67 € HT (soit 1 340 000,00 € TTC) et que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20 à 80 % du montant HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de demander une subvention au titre de la DETR 2021 d'un montant de 80 % pour les travaux d'extension de l'École Maternelle de la Prairie
- **établit** le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération : 1 116 666,67 € HT

Subvention DETR 2021 893 333,34 €

Autofinancement commune : 223 333,33 € HT

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'extension de l'École Maternelle de la Prairie et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.